

Jura: attaque à main armée à la poste de Courchapoix

(Page 7)

FAN

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

L'EXPRESS

LE PLUS ANCIEN JOURNAL DE LANGUE FRANÇAISE
PARAIT TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE
4, RUE SAINT-MAURICE - TÉLÉPHONE (038) 25 65 01

JURA-NORD

ATTAQUE À MAIN ARMÉE À LA POSTE DE COURCHAPOIX

Grâce au courage extraordinaire de M^{me} Chételat les bandits sont repartis les mains vides

De notre correspondant:

Hier entre 17 h 10 et 17 h 15, deux clients d'un genre spécial se sont présentés au guichet de la poste de Courchapoix, localité du Val Terbi qui fait suite à Vicques, et se trouve à moins de 10 km de Delémont. Ils venaient d'arrêter leur moto – une petite cylindrée – à 20 m du bâtiment, sur une place d'évitement aménagée au bord de la route cantonale, et destinée aux clients des PTT. Ils ont descendu le chemin calmement avec l'air de « gentils clients ». L'un des deux était nu-tête, mais le second avait laissé son casque de motard.

Il n'y avait aucun client dans la poste à ce moment. Une fois dans le bureau, les deux hommes changèrent d'attitude. Sortant chacun un revolver, ils se placèrent l'un en retrait, l'autre devant le guichet. Ce dernier a alors crié en brandissant son arme en direction de la postière, M^{me} Chételat: « Geld! »

M^{me} Chételat eut un courage extraordinaire. Au lieu d'obtempérer, elle pressa sur la sonnette d'alarme qui se trouve près de la caisse, et s'enfuit en direction du corridor. A ce moment, un coup de feu partit, tiré probablement par le bandit qui se trouvait en retrait. Il frappa le plafond, cassa une lampe et se logea dans une armoire. Comme l'alarme continuait à retentir, les deux bandits se replièrent vers leur moto, qui portait plaques soleu-roises, et partirent vers le bas du Val Terbi. On a pu établir par la suite qu'ils

sont montés à Vermes. Leurs traces disparaissent ensuite, car de Vermes s'ouvraient pour eux plusieurs itinéraires: ils pouvaient gagner Crémines, Rebeuvelier ou aussi Mervelier et prendre le col de la Scheulte.

Des barrages de police ont rapidement été établis, mais en début de soirée, les deux fuyards n'avaient-semble-t-il, pas encore été repérés. Le postier qui se trouvait à proximité de son domicile lorsque l'alarme retentit, accourut pour voir ce qui se passait, et il croisa les deux motocyclistes qui partaient. Il aurait pu facilement les faire tomber, mais ne sachant pas

que c'étaient eux la cause de l'alarme, il les laissa partir sans les inquiéter.

Grâce au sang-froid de M^{me} Chételat, les deux hommes n'ont rien emporté, et les dégâts sont insignifiants. Il s'agit probablement de cambrioleurs-amateurs, qui sont d'ailleurs généralement les plus dangereux car, comme on l'a encore vu hier à Courchapoix, ils ont la gachette très facile!

Hier soir, M^{me} Chételat était à peine remise de ses émotions, et elle ne pouvait expliquer comment, malgré le revolver braqué sur elle, elle avait eu le courage de presser sur la sonnette d'alarme. BÉVI

SUITE →

Jura et violence

C'est avec la même détermination qu'il fustige ceux qui tendent à atteindre leurs objectifs politiques en faisant planer des soupçons gratuits sur leurs adversaires politiques et en n'hésitant pas à recourir à la calomnie.

RESPECTER LES RÈGLES DE LA DÉMOCRATIE

Déclarer que le nouveau canton serait un canton de combat, comme l'ont fait des dirigeants du Béliet lors de la dernière fête de la jeunesse jurassienne, n'est pas compatible avec notre ordre juridique poursuit le Conseil fédéral. Il va de soi que le futur canton, comme tous les autres,

devra respecter cet ordre juridique. M. François Lachat, président de l'Assemblée constituante jurassienne, s'est d'ailleurs distancé en bonne et due forme de ces déclarations. En outre, lors d'un entretien qui a eu lieu le 7 juillet entre les délégations du Conseil fédéral et du gouvernement bernois pour la question jurassienne et le bureau de l'Assemblée constituante, celui-ci a confirmé à l'unanimité de ses membres sa volonté d'observer les règles de notre démocratie et de condamner toute forme de combat politique qui ne serait pas respectueuse de la légalité.

Quant aux « conseils à un militant », instructions à l'usage exclusif des Béliers, le Conseil fédéral n'en a pas connaissance.